

# LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix n°37

AOUT 2019

## LE MOT DU MAIRE

Vos « Echos du Puy » paraissent pour la dernière fois avant les élections municipales de mars 2020. En effet à partir du 1er septembre nous entrons en période préélectorale où tout ce qui pourrait être lu, compris ou interprété comme de la propagande électorale est prohibé par la loi.

Comme la presse l'a rapporté, j'ai donc décidé après réflexions de briguer un nouveau mandat de Maire. Certains s'en sont étonnés. En effet élu depuis 1983 dont 19 ans comme premier magistrat et autant à la présidence de la communauté de communes j'aurais pu, fort de promesses électorales tenues et d'un bilan financier envié (*environ 1 million d'excédents budgétaires qui permettront de financer sans emprunt la transformation de la mairie*), choisir de profiter d'une paisible retraite.

C'est avec la confiance d'une équipe municipale composée de conseillers très impliqués aux compétences complémentaires, que j'ai pris cette décision. Je reste plus que jamais très motivé, attaché à la cause publique et à la défense des intérêts de chaque administré.

Lors du prochain mandat les défis sont nombreux. Notamment :

- organiser et suivre l'important projet de transformation de la mairie qui vient d'être engagé,
- défendre les intérêts des administrés face à une communauté de communes dont la politique se fait trop souvent au détriment des habitants de l'ex-communauté de communes La Haute Savoureuse en général, et de ceux de Lepuix en particulier,
- malgré le transfert de la compétence scolaire et périscolaire à la communauté de communes, protéger nos écoles et leur qualité de fonctionnement alors que des réflexions en cours pourraient aboutir à la suppression de notre garderie et peut-être des maternelles,
- dans un cadre de recettes incertaines (*produits forestiers et fiscaux...*) poursuivre une gestion financière rigoureuse, prudentielle et prospective tout en poursuivant nos efforts d'investissement.

Je veux les relever fort de l'expérience et des compétences acquises en 37 ans d'élu.

Le Maire  
Daniel ROTH

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

11 présents      2 absents représentés

**POINT 1 : ADHESION AU CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE DES FRAIS DE PERSONNEL CONCLU PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.**

Le Maire expose : les risques financiers liés aux absences des agents (*maladie ordinaire, professionnelle, longue maladie, longue durée, accident de travail, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption*) sont couverts par une assurance SMACL pour une cotisation de 7,09% de la masse salariale.

La délibération du 29 juin 2018, chargeait le Centre de Gestion d'une mission de négociation d'un nouveau contrat-groupe d'assurance destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux. Conformément à la législation en vigueur, le Centre de Gestion a mené cette négociation selon la procédure du marché négocié.

Ce processus s'est achevé en mars 2019, par l'attribution du marché à la compagnie d'assurance "GROUPAMA".

Le Centre de Gestion a signé le contrat final, couvrant les mêmes risques pour une durée de 3 années à venir, le marché ayant été attribué du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022.

"GROUPAMA" s'est engagé à fournir pendant cette période une couverture intégrale pour chaque catégorie d'agents territoriaux, sans augmentation de taux pendant les 3 années de couverture du marché.

Le taux proposé pour la couverture des agents CNRACL est choisi par la collectivité parmi les trois propositions suivantes. Le choix est opéré une seule fois au moyen de la présente et pour toute la durée du contrat :

Fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 h hebdomadaire (régime de cotisation de la CNRACL)

Garantie principale	Ancien Taux	Nouveau Taux
<u>Tous risques sans maladie ordinaire</u> : <i>Décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption</i> <u>Pas de maladie ordinaire</u>	5,57 %	4,95 %
<u>Tous risques avec maladie ordinaire</u> : <i>Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption</i> <u>Avec une franchise ferme de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire uniquement</u>	6,15 %	5,2 %
<u>Tous risques avec maladie ordinaire</u> : <i>Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité, paternité, adoption</i> <u>Avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire</u>	6,4 %	6,15 %
Les taux de cotisations sont à appliquer au montant de la masse salariale		

Fonctionnaires titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 h 00 et agents non-titulaires (régime de cotisation de l'IRCANTEC)

Garantie principale	Ancien Taux	Nouveau Taux
<u>Tous risques avec maladie ordinaire</u> : Accident du Travail + maladies graves + maternité + maladie ordinaire, <u>Avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire</u>	0,9 %	0,82 %
Les taux de cotisations sont à appliquer au montant de la masse salariale		

Les collectivités et établissements qui décideront d'adhérer à l'un ou l'autre des deux régimes, ou aux deux, sont couverts par le contrat à compter du 1er juillet 2019, et ce quelle que soit la date de signature de l'avenant d'adhésion qui devra intervenir en cours d'année 2019.

La Commune de Lepuix étant liée avec un autre prestataire jusqu'au 31 décembre 2019, l'adhésion ne pourra se faire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

A noter que l'adhérent peut rompre son engagement avant le terme des 3 ans, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois avant le 31 décembre de chaque année du contrat. L'assureur en revanche a expressément renoncé à exercer son droit de résiliation anticipé pendant cette même durée, à titre de garantie.

Le Maire fait également valoir que l'adhésion à l'un ou l'autre des contrats entraîne le paiement d'une cotisation complémentaire de 0,2% au profit du Centre de Gestion au titre de la participation aux frais du Centre de Gestion. Cette cotisation complémentaire n'est valable que pour la durée du contrat actuel. Elle est appelée chaque année directement par le Centre de Gestion sur la même base de cotisation que celle retenue par l'assureur.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce projet et à exercer un choix.

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- d'adopter la présente délibération et d'adhérer au contrat groupe d'assurance à compter du **1er janvier 2020** pour la seule catégorie CNRACL et ce, dans les conditions définies ci-dessus y compris la cotisation complémentaire de 0,2% au profit du Centre de Gestion. Le taux retenu pour la catégorie CNRACL est de 6,15% auquel s'ajoutera le taux de 0,2% au profit du Centre de Gestion au titre des frais de gestion.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment l'avenant d'adhésion avec l'assureur retenu et la convention entre l'adhérent et le Centre de Gestion précisant notamment le rôle opératoire de ce dernier.

## **POINT 2 : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX VOYAGES SCOLAIRES ORGANISES PAR LE COLLEGE VAL DE ROSEMONT DE GIROMAGNY.**

Jusqu'au 31 décembre 2016, la commune finançait ces voyages pédagogiques par versements d'une cotisation au Syndicat de soutien du collège de 16€ par élève de la commune scolarisé. Ce syndicat ayant été dissous au 1er janvier 2017, nous avons décidé de verser dans les mêmes conditions une subvention directement au collège.

Il est proposé aux 11 communes du secteur du collège de signer une convention qui uniformise la distribution de ces subventions afin de simplifier et de sécuriser le travail du gestionnaire et des professeurs qui organisent les voyages. Cette convention est conclue pour une période de 3 ans pour une participation de 16€ par élève de la commune scolarisé au collège.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de participation financière aux voyages scolaires organisés par le Collège Val de Rosemont.

**POINT 3 : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE PMR D'UN ARRET DE BUS.**

Monsieur le Maire rappelle que selon la Loi sur le Handicap 2005, la mise aux normes d'accessibilité PMR des arrêts de bus est obligatoire.

S'agissant des transports en commun, les obligations des gestionnaires de voirie sont de mettre aux normes les arrêts selon des critères bien définis.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda Programmé (SDA'AP) impose de mettre aux normes d'accessibilité PMR l'arrêt « Lepuix aller » situé vers le Grand Pont.

Le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) propose via une convention d'être le mandataire de l'opération dont le financement sera assuré par le Département à hauteur de 23 % et du SMTC grâce à des subventions de ses membres : la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, la Communauté de Communes Sud Territoire et la Communauté de Communes des Vosges du Sud. Ainsi le SMTC assurerait la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et déchargerait la commune de toutes contraintes financières.

Le conseil municipal prend connaissance de la convention proposée par le SMTC qui reprend la présentation de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention à conclure avec le SMTC pour lui confier la maîtrise d'ouvrage de la mise aux normes d'accessibilité PMR de l'arrêt de bus « Lepuix aller »,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

**POINT 4 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2019.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention reçues durant l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de répartir les crédits prévus au Budget Primitif 2019 de la commune (article 6574), de la manière suivante :

Croix Rouge canton de Giromagny	200 €	A.H.P.S.V.	210 €
Anciens combattants	130 €	A.A.P.P.M.A.	700 €
Ecole maternelle	280 €	Ecole primaire	280 €
F.C. Giro-Lepuix	2 150 €	La Jeanne d'Arc	1 390 €
La Raquette Môtieuse	730 €	Lepuix Gym	530 €
En route les petits Montieux	730 €	Scierie communale	210 €
Ski club « la haute savoureuse »	810 €	USG VTT	300 €
Club de l'Amitié	760 €	La Jeanne d'Arc -section St Nicolas	300 €
Association du Temps Libre	800 €	Team Teach	200 €

**POINT 5 : MOBILISATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) POUR SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT COMMUNAL.**

La CCVS a souhaité créer un fonds de concours de 606 330€ pour les années 2018 et 2019 en faveur des communes afin de soutenir leurs efforts d'investissements.

Il permet d'attribuer à Lepuix une aide maximum de 45 071€ calculée sur 50% du montant hors taxe des investissements subventions déduites.

La commune a réalisé des opérations et acquisitions d'investissement pour un total de 106.502,26 € HT.

Les investissements permettant de mobiliser le plafond d'aides portent sur :

- acquisition d'un véhicule utilitaire en 2018 : 8.741,59 € HT,
- installation luminaires type Led en 2018 : 37.800,00 € HT,
- aménagement cimetière (murs - ossuaire) en 2018 : 27.853,65 € HT,
- mise en place d'une nouvelle roue à la scierie communale en 2018 et en 2019 : 11.250,00 € HT,
- aménagement cimetière en 2018 - 2019 (columbarium - jardin du Souvenir : 20.857,02 € HT

Total : 106 502,26€ déduction des subventions reçues par la mairie pour 12.096,00 €  
reste à charge pour la commune : 94.406,26 €.

50% de 106 502,26€ = 53 251,13€

Monsieur le Maire propose de mobiliser le fonds de soutien à l'investissement communal mis en place par la communauté de communes et de solliciter le versement d'un fonds de concours pour la réalisation des équipements susmentionnés, à hauteur du maximum autorisé par délibération susvisée, soit 45.071,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, DECIDE de mobiliser le fonds de soutien à l'investissement communal institué par la Communauté de Communes des Vosges du Sud et SOLLICITE le versement d'un fonds de concours à hauteur de 45.071,00 €.

#### **POINT 6 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE LOISIRS ET DE LA SALLE DES RANDONNEURS.**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de location de la salle de loisirs et de la salle des randonneurs n'ont pas été revalorisés depuis 2015.

Il s'avère que ces tarifs sont bien inférieurs à ce qui se pratique aux alentours.

	Habitants de Lepuix	Extérieurs de Lepuix
<b>Salle de loisirs 24 h (en semaine hors weekend)</b>	190 €	190 €
<b>Salle de loisirs weekend (3 jours)</b>	250 €	400 €
<b>Salle des randonneurs 48 h eau et électricité incluses (en semaine et en weekend)</b>	70 €	70 €

A ces tarifs de locations s'ajoutent les frais de consommation d'eau, d'assainissement, de gaz, d'électricité, de collecte des ordures ménagères, des divers consommables (essuie mains, papier toilettes, ...) ainsi que les frais de remplacement ou de remise en état de la vaisselle, du matériel et des biens manquants ou détériorés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'appliquer les nouveaux tarifs tels qu'ils sont proposés.

Ils s'appliqueront sur toutes les nouvelles locations enregistrées à compter du 15 juillet 2019.

**POINT 7 : REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE DU BATIMENT MAIRIE - DEMANDES DE SUBVENTION**

Le bâtiment de la mairie va faire l'objet de travaux de rénovation prochainement.

Afin d'identifier et de chiffrer les travaux d'amélioration thermique à engager, la réalisation d'un audit énergétique est envisagée.

Il est ainsi proposé de mandater un bureau d'études thermiques afin de faire auditer le bâtiment et de proposer trois scénarios d'amélioration énergétique dont un scénario permettant d'atteindre le niveau BBC-Rénovation compatible avec les aides du programme Effilogis.

Les audits sont subventionnés à hauteur de 70% par l'ADEME et la Région Franche-Comté. Les 30 % restants sont à la charge de la commune. Le coût indicatif d'un audit énergétique donné par l'ADEME au niveau national est de 2 à 3 € par m2 audité.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser un audit énergétique sur le bâtiment de la mairie,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure et à signer tout document relatif à ce dossier de réalisation de l'audit énergétique et des demandes de subvention s'y rapportant.

---

## FONTAINES

Après l'article paru dans le dernier écho du Puy, une petite équipe de 8 personnes très motivées s'est formée. Elle a commencé à rénover une fontaine, la fontaine de l'entrée du village dite la « fontaine de la Vierge » située en face de l'épicerie Kuder ou plus communément appelée « fontaine Casi ».

Cette équipe s'est réunie un samedi matin pour nettoyer les auges et passer le karcher sur les côtés et désherber. Puis la fontaine a été décapée de sa peinture par Gilbert et Yves pendant 3 après midi car ne pouvant brancher que 2 ponceuses, la totalité de l'équipe n'était pas nécessaire.



Avant



Après



L'équipe se réunira fin août ou début septembre pour continuer les travaux et faire une mise au point sur l'état des autres fontaines.

## FEU DE LA ST JEAN

Le samedi 22 juin 2019, près de 4 000 personnes se sont pressées au Stade des Prés du Feu - Gérard CLEMENT à Lepuix pour admirer l'Arc de Triomphe érigé par les bénévoles du FC Giro Lepuix. Pour la 21<sup>ème</sup> édition de son traditionnel Feu de Saint Jean, le dernier club évoluant au niveau ligue dans le pays sous-vosgien avait décidé une nouvelle fois de mettre à l'honneur la capitale à travers le thème « Paris d'Hier et d'Aujourd'hui ».

Après le Moulin Rouge, c'est donc l'Arc de Triomphe, tout illuminé de bleu, blanc, rouge qui a servi de fil conducteur à cette soirée, articulée autour de plusieurs tableaux diffusés sur écran géant. Ces tableaux retraçaient la vie parisienne depuis les années 1900 jusqu'à nos jours, des temps forts autour de la libération avec le défilé très apprécié des véhicules militaires de l'association Choc Memory et également autour de nos deux coupes du monde, club de foot oblige.

Ils ont ensuite cédé la place à un grand feu d'artifice, puis c'est plus d'une centaine d'enfants torches qui sont venus mettre le feu à cet édifice de 12m de haut.

La soirée s'est poursuivie jusqu'au bout de la nuit sur la piste de danse, dans une ambiance festive et conviviale.



Le FCGL tient à remercier toute l'équipe de bénévoles qui s'est dévouée depuis plusieurs mois pour l'organisation de cette soirée. Une trentaine de personnes travaille en amont dès la sortie de l'hiver et c'est près d'une centaine de personnes qui œuvre le soir même pour vous permettre de profiter pleinement de cet événement.

Plus grosse manifestation du club à ce jour, le Feu de Saint Jean permet de faire vivre ce club qui compte aujourd'hui 220 licenciés, de U7 à vétérans, et qui n'aspire qu'à grandir en respectant ses valeurs familiales.



# VIRADES DE L'ESPOIR



## Le Club de l'Amitié de Chaux

soutenu par les Municipalités de Chaux et Lepuix,  
l'Association d'Education Populaire de Chaux, l'Association Sportive de Rougegoutte  
et un parrainage par des sportifs de haut niveau

organise pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive  
un repas dansant, avec un programme varié et convivial (tombola des sportifs)  
pour **aider la recherche à lutter contre la mucoviscidose**

**L'intégralité du bénéfice sera versée à l'association nationale « Vaincre la mucoviscidose »**

*« Même si l'espérance de vie a été prolongée ces dernières années, cette maladie demeure encore incurable et génère d'énormes contraintes aux patients et à leur famille proche.*

**DIMANCHE**

**25 AOUT 2019**

**Salle Communale  
de LEPUIX à 12 Heures**



Pierrot le Soliste

Apéritif de l'amitié (ou jus de fruits) et ses mises en bouche  
Pâté en croûte - crudités  
Blanquette de veau à l'ancienne - spätzles  
Fromage  
Dessert glacé  
Café - Cake

Eaux, Jus de fruits, Bière, vins Blanc Rosé Rouge en vente sur place

**Prix du repas : 25 € par personne**  
(enfants : gratuit jusqu'à 5 ans, 7 € de 5 à 12 ans)

### Possibilité de faire un don à tout moment

(espèces ou chèque à l'ordre de : VAINCRE la MUCOVISCIDOSE)

(un reçu fiscal pour réduction d'impôt de 66% du montant versé, vous sera envoyé à domicile)

(si vous avez une adresse internet ? Merci de l'inscrire au dos de votre chèque)

Adresser vos dons à : Bernard BOSS (75 Grande Rue – 90330 Chaux) Tél : 03.84.27.18.19

**ATTENTION : Nombre de places limité !**

### **Réservation repas : avant le dimanche 18 août 2019**

Auprès de : Jacqueline MARIE 03 84 27 18 38 (52 Grande Rue – Chaux)

Montant à régler : ... x 25 € + ... x 7 € = ..... € (espèces ou chèque à l'ordre du Club de l'Amitié)

Préciser : NOMS et Prénoms de chaque participant lors de l'inscription.

FETE AU VILLAGE

La fanfare de Lepuix organise la fête du village le [1er septembre 2019 à la salle communale](#)

**Renseignements** : 0384270262 Jérôme COLIN

# Fête de LEPUIX

## 1 SEPTEMBRE 2019

à la salle des Fêtes

*organisée par la Clique*

Entrée gratuite

**SAMEDI**

8 h 30 : Vente de pâtisseries (au centre du village)

**DIMANCHE**

11 h 30 : Apéritif - Concert

12 h 30 : Repas : Choucroute

14 h 00 : Après-midi dansant avec Bernard et Claudie

19 h 00 : Repas : Grillades Frites

20 h 00 : Soirée dansante avec Bernard et Claudie



**STANDS DIVERS**

**BUFFET**

**BUVETTE**

ASSOCIATION LEPUIX GYM

**INFORMATIONS DE RENTREE**

Dès septembre, reprise des activités : gym douce, aquagym, randos, chants...

**VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019 : 9 HEURES, SALLE DE LA MAIRIE :**  
MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ATELIER " MEMOIRE " en présence d'un neuro psychologue (présentation et informations diverses)

**OCTOBRE 2019 : REUNION D'INFORMATION sur la PREVENTION DES MALADIES CARDIO VASCULAIRES ET DE L'HYPERTENSION ARTERIELLE** animée par le Professeur SAINT HILLIER, ancien néphrologue à l'hôpital ST JACQUES et ancien professeur à la Faculté de Médecine de BESANCON  
(date : un mardi, à 17 heures, le jour et le lieu seront précisés par affichage à la mairie ainsi qu'à l'épicerie Kuder )



US GIROMAGNY-VTT

**8ème enduro VTT de Giromagny le 1er septembre 2019.**

Départ à la Gentiane au Ballon

Arrivée rue des casernes à Giromagny.

Toujours 5 spéciales au menu, 2 sur le Ballon et 3 sur Lepuix.

Animation le samedi soir sur le bike-park.

**Nos prochaines dates de manifestations :**

Cyclo-cross le 13 octobre à Giromagny

Le loto le 2 novembre à Lepuix

L'AG le 30 novembre à Giromagny.



PRIX AUX ELEVES

Les élèves qui ont passé avec succès un examen (brevet des collèges, CAP, BEP ou baccalauréat) sont invités à s'inscrire en mairie avant le 1er décembre 2019, munis d'une copie de leur diplôme ou du relevé de notes et d'un relevé d'identité bancaire, pour recevoir le traditionnel « prix aux élèves ». Cette récompense est de 25€ et sera virée dans le courant du dernier trimestre de cette année.

**TRASH INFO SPECIAL LEPUIX !****Spectacle à la salle Jeanne d'Arc le samedi 12 octobre en soirée**

Dans le cadre du festival Idylle organisé par la Région Bourgogne Franche-Comté et l'Artdam, la compagnie côte d'orientale \*Mégastars\* présentera son spectacle à la **salle Jeanne d'Arc le samedi 12 octobre en soirée**. Depuis le mois de mai, Florence Nicolle et Olivier Dureuil, comédiens, arpentent les rues de Lepuix, glanent des informations, partent en randonnée dans la forêt, discutent avec les habitants, rencontrent les enfants de l'école primaire...

Accompagnés de Aymeric Descharrières (comédien-musicien) et Anthony Dascola (technicien du son), ils vous invitent à une soirée pleine de surprises le 12 octobre prochain.

L'association du Temps Libre tiendra pour l'occasion la buvette de cette soirée festive et joyeuse !

D'ores et déjà, la compagnie tient à remercier très chaleureusement toutes les personnes de Lepuix (elles sont nombreuses !) qui ont soutenu et fait que ce projet pourra voir le jour, et se souviendra longtemps de l'accueil que les Môtieux lui ont fait !

Voici, en exclusivité, le petit texte explicatif et le visuel du spectacle qu'ils joueront pour vous le 12 octobre. Ils vous y attendent nombreux !

**TRASH INFO SPECIAL LEPUIX !**

Une radio à Lepuix ?! Vous ne rêvez pas : vos célèbres chroniqueurs-radio côte d'oriens sans peur et sans grand talent sont enfin chez vous, dans votre village ! Sophie Dumanche et Hervé Ballotin seront à la **Salle Jeanne d'Arc le samedi 12 octobre** pour une émission en public et en direct à 19h30. Pendant ce temps, votre fidèle et voluptueux reporter Jean-Paul Lepol partira en reportage spécialement pour vous en compagnie de son sac à dos, ses chaussures de marche et son micro à la découverte de votre pittoresque et néanmoins mystérieux village : Lepuix. C'est Jean-Michel Michel qui mettra en onde cette émission spéciale.

Journalistes d'investigation, experts charismatiques à la voix sensuelle, spécialistes professionnels qualifiés en expertises de tout poil depuis de nombreuses années, vos quatre passionnés de la radio et tout un tas de choses très intéressantes acceptent exceptionnellement, pour vous, de consacrer leur émission mondialement connue au village de Lepuix.

Fins limiers et enquêteurs acharnés, ils auront à cœur de vous faire découvrir votre village comme vous ne l'avez jamais vu.

Ne laissez pas passer votre chance de participer à cet événement unique au monde !

Sophie Dumanche et Hervé Ballotin vous tiendront au courant minute après minute des événements en direct, tandis que Jean-Paul Lepol partira en reportage à l'étang des Belles Filles, en passant par la Pierre écrite et la carrière tout en vérifiant que les boulons du Poilu sont bel et bien boulonnés.

« *Sophie Dumanche et Hervé Ballotin, envoyés spéciaux de l'extrême, vous rapportent des nouvelles dont vous seriez bien passé. Un bijou de journalisme.* » *Le Pien Buplic*





### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS LEPUIX 2019

#### SEPTEMBRE

DI	1	Fête du village	La Clique	Salle Communale
JE	5	Belote et repas le soir	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	7	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
JE	12	Sortie du club	Club de l'Amitié	
SA	14	Journée du patrimoine nocturne	Scierie communale	Scierie
DI	15	Journée du patrimoine	Scierie communale	Scierie
SA	21	Montée cycliste du Ballon d'Alsace	S. C. H. S. et USG VTT	Départ carrière

#### OCTOBRE

JE	3	Loto interne	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	5	Loto du Foot	F. C. G. L.	Salle Communale
JE	17	Repas cochonnailles	Club de l'Amitié	

#### NOVEMBRE

SA	2	Loto	U. S. G. V. T. T.	Salle Communale
JE	7	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	9	Vente des calendriers	S. C. H. S.	
LU	11	Cérémonie anniversaire de l'armistice de la guerre 1914 - 1918		Défilé + Monument
LU	11	Assemblée générale des Anciens Combattants		
SA	16	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
DI	24	Repas Choucroute	Club de l'Amitié	Salle Communale

#### DECEMBRE

JE	5	Marché Noël + Jeanbonhommes	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	7	Saint Nicolas	La Clique	Salle Jeanne d'Arc
DI	8	Repas des anciens	Municipalité	Salle Communale
JE	19	Repas Noël	Club de l'Amitié	Salle Communale

F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix  
S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse

*Bonne fin d'année à tous.*

*Cet Echo du Puy étant le dernier avant les nouvelles élections, temps de discrétion oblige.*

*Le comité de rédaction.*